

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

### AMENDEMENT

N ° CE499

présenté par

M. Potier, M. Naillet, Mme Thomin, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Garot et  
M. Bertrand Petit

-----

#### ARTICLE 10

Compléter la première phrase de l'alinéa 8 par les mots :

« et pour proposer des pratiques privilégiant l'agroécologie ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à préciser que le conseil et l'accompagnement au porteur de projet privilégie les pratiques relatives à l'agroécologie.

L'alinéa 8 prévoit que les structures agréées fournissent aux porteurs de projet d'installation un conseil ou un accompagnement pour consolider la viabilité économique, environnementale et sociale de leur projet, notamment au regard du changement climatique.

Il est proposé de préciser que ce conseil ou accompagnement propose aux agriculteurs des pratiques privilégiant l'agroécologie, par cohérence avec l'objectif général poursuivi.